

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 3 mars 2020, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 7

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2020.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de janvier 2020.
4. Contrat d'approvisionnement d'omble de fontaine.
5. Suivi comptable.
6. Fauchage.
7. Comité MADA.
8. Délégation de pouvoir.
9. Visite de soutien de la bibliothèque.
10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier.
11. Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.
12. Règlement entente promoteur.
13. Mise en commun services.
14. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) Demandes.
 - 5) Photographe.

- 6) Cercle des Fermières.
15. Période de questions.
16. Fin de la séance.

20-03-8890

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

20-03-8891

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.

Adoptée

20-03-8892

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2020.

Le journal des déboursés numéro 829 au montant de 865,07\$, le numéro 830 au montant de 8 423,91\$, le numéro 831 au montant de 42 040,23\$, le numéro 832 au montant de 1 267,85\$, le numéro 833 au montant de 19 985,18\$, le numéro 834 au montant de 739,27\$, le numéro 835 au montant de 750,00\$ et le journal des salaires au montant de 15 177,86\$ pour le mois de JANVIER 2020 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 23 897,61\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 JANVIER 2020 soit et est déposé.

Adoptée

20-03-8893

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT D'OMBLE DE FONTAINE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le contrat d'approvisionnement d'omble de fontaine pour la Fête de la pêche à Pisciculture Delphis Veilleux au coût de 1900,00\$ avant taxes pour 1000 ombles de fontaine.

Adoptée

20-03-8894

SUIVI COMPTABLE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a procédé à des prêts en vertu du programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques avant l'approbation du règlement d'emprunt de la part du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE le montant prêté en date du 29 août 2019, date d'approbation, dépasse le 5% autorisé;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE compenser la portion excédentaire payée au montant de 19 325,00\$ avec le surplus accumulé.

Adoptée

20-03-8895

SUIVI COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le montant de 6 792,12\$ prévu pour les frais d'escompte au règlement d'emprunt 2018-329, pour lequel aucun frais d'escompte n'a été à payer, soit réservé pour le remboursement de la dette à long terme.

Adoptée

20-03-8896

SUIVI COMPTABLE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE soit créé le compte de grand livre Infrastructures- Amortissement 10 ans.

Adoptée

20-03-8897

FAUCHAGE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet octroie le contrat de fauchage des fossés à Aulagri inc. pour un montant de 74,00\$/heure.

Adoptée

VISITE DE SOUTIEN DU RÉSEAU BIBLIO 2020.

Le rapport de la visite de soutien est déposé.

Adoptée

20-03-8898

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 13 259\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE la municipalité de Dosquet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

Dépôt du rapport annuel pour l'année 2019.

20-03-8899

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS VISÉ AU PROGRAMME POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a procédé à l'élaboration d'un protocole portant sur l'utilisation d'une ressource humaine en loisirs avec les municipalités de Saint-Flavien et de Saint-Janvier de Joly;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a procédé au processus d'entrevues avec les municipalités de Saint-Flavien et de Saint-Janvier de Joly et que de concert il est recommandé de procéder à l'embauche de Madame Andréanne Ferland;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Dosquet procède à l'embauche de la ressource en loisirs en commun soit Madame Andréanne Ferland pour une entrée en fonction le 17 février 2020.

Adoptée

20-03-8900

SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet procède à la formation de 4 pompiers à la formation Pompier 1 pour un montant de 18 900,00\$ sur deux ans.

Adoptée

20-03-8901

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille QUE le conseil municipal de la municipalité de Dosquet encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

20-03-8902

CERCLE DES FERMIÈRES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet procède à un don de 100,00\$ au Cercle des Fermières pour leur implication au sein de la municipalité en ce qui à trait à la fête hivernale et au nettoyage des nappes.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie : rés. 20-03-8900
- 2) Dosquet tout Horizon :
- 3) Maison des Jeunes :
- 4) Demandes : rés. 20-03-8901
- 5) Photographe :
- 6) Cercle des Fermières : rés. 20-03-8902

PÉRIODE DE QUESTIONS :

20-03-8903

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h27.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale